



SOMMAIRE

PLAN NATIONAL DE PIÉGEAGE DE PRINTEMPS DES FRELONS ASIATIQUES

- Objectifs du plan national de piégeage de printemps
- Organisation du plan national de lutte contre les frelons asiatiques
 - Au niveau national
 - Au niveau régional
 - Au niveau départemental
 - Au niveau local
- Missions au sein du plan national de lutte contre les frelons asiatiques
 - Au niveau national
 - Au niveau régional
 - Au niveau départemental
 - Au niveau local
- Action de Prévention. Formation
- Action de Prévention. Information et communication
- Action de Surveillance
- Action de lutte
- Comment débiter le plan de piégeage de printemps du frelon asiatique ?
 - Au niveau national
 - Au niveau régional
 - Au niveau départemental
 - Au niveau local
- Bilan annuel du piégeage en fin d'année
- Conclusion



FICHE : LES BONNES PRATIQUES POUR UN PIÉGEAGE DE PRINTEMPS EFFICACE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

- Pour quels ruchers ?
- Quand piéger ?
- Où installer les pièges ?
- Quels pièges utiliser ?
- Comment améliorer l'efficacité du piégeage ?
 - Participer à une démarche collective
 - Suivre des indicateurs pour évaluer l'efficacité

ANNEXE 1 : FICHE PROTOCOLE DE PIÉGEAGE

- Périodes pour piéger : 2 mois au printemps
- 7 règles pour installer et gérer mon piège
- Appâts sucrés à privilégier au printemps
- Suivi évaluation des captures : une obligation
- Conditions d'utilisation du piège

ANNEXE 2 : FICHE ENGAGEMENT DE PIÉGEAGE DE PRINTEMPS DES FRELONS ASIATIQUES

- Cette fiche est proposée pour les collectivités et sera utilisée lorsque les mairies mettent à disposition des pièges pour les particuliers

ANNEXE 3 : FICHE PIÉGEUR 2022

- Cette fiche permet au piégeur de noter régulièrement le nombre de frelons piégés

ANNEXE 4 : FICHE COMPARAISON DU PIÉGEAGE DE PRINTEMPS DES FRELONS ASIATIQUES ET DES DESTRUCTIONS DE NIDS EN 2022 ET 2023

- Cette fiche à vocation à être utilisée et valorisée par le référent départemental



ANNEXE 1 : Fiche protocole de piégeage

PÉRIODES POUR PIÉGER : 2 MOIS AU PRINTEMPS



- Entre le 1er février et le 31 mai;
- Piégeage des reines fondatrices, pour éviter la construction de nids secondaires;
- Débuter et arrêter le piégeage selon le climat et les températures (minimum 12 degrés).

7 RÈGLES POUR INSTALLER ET GÉRER MON PIÈGE

- Au soleil, avec des pièges nasses possédant des entrées et sorties sélectives;
- À côté d'une source de nourriture (fleurs printanières, arbres et arbustes mellifères en fleur...) ou d'une source d'eau ou d'un rucher. Ne pas hésiter à déplacer le piège en fonction de la floraison;
- Orientation de la grille latérale Sud / Sud-Est;
- Légère inclinaison vers l'avant pour l'évacuation de l'eau;
- Placement de l'appât à l'intérieur du piège et renouvellement tous les 8-10 jours;
- Si vous devez vider le piège : le placer de préférence 1 heure au congélateur ou noyer le piège dans l'eau (remettre quelques frelons intacts dans le piège);
- À proximité des anciens nids.

APPÂTS SUCRÉS À PRIVILÉGIER AU PRINTEMPS

L'appât doit attirer des frelons, qui vont ensuite eux-mêmes attirer d'autres frelons, grâce aux phéromones qu'ils produisent. Il ne faut donc pas vider le piège, tant qu'il y a des frelons vivants dedans.

Un appât sucré pendant le piégeage de printemps :

- Mélanger : 1/3 bière brune ou panaché, 1/3 sirop de cassis ou grenadine, 1/3 vin rouge. Ajouter du jus de fonte des cires.
- La bière, pour la fermentation qui favorise la dispersion de l'odeur du sucre.
- Le sirop, pour le sucre nécessaire à la nourriture des larves de frelon asiatique. Ce sirop peut-être avantageusement remplacé par du sirop de nourrissage des abeilles (plus appétent).
- Le vin rouge, répulsif pour les abeilles.

SUIVI ÉVALUATION DES CAPTURES : UNE OBLIGATION

Voir Annexe 3 : Fiche Piégeur 2022

Les données qui vont être recueillies seront transmises à :

.....
en charge du plan de lutte contre le frelon asiatique.

Comptage hebdomadaire :

Le tableau de suivi (fiche piégeur) devra indiquer :

- L'identité et l'adresse du piégeur;
- Le nombre d'individus capturés;
- La distinction entre frelons asiatiques, frelons européens (espèce qui apparaît fin avril début mai) et espèces non-cibles;
- Le lieu où le piège était positionné;
- La nature de l'appât utilisé;
- La durée du piégeage.

CONDITIONS D'UTILISATION DU PIÈGE

Voir fiche des bonnes pratiques de piégeage de printemps. Un suivi des résultats sera assuré par un référent coordinateur local. Une fiche comparative piégeage de printemps et destruction des nids sera établie en fin d'année. Voir Annexe 4 « Fiche : Comparaison du piégeage de printemps des frelons asiatiques et des destructions de nids en 2022 et 2023 ».





ANNEXE 2 : Fiche engagement de piégeage de printemps des frelons asiatiques



Cette fiche est proposée pour les collectivités et sera utilisée lorsque les mairies mettent à disposition des pièges pour les particuliers.

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Adresse (n° et voie) :

Commune :

Code postal :

Reconnais avoir pris connaissance du protocole de piégeage proposé par la commune _____ et m'engage à en respecter toutes les prescriptions.

Fait à : _____

Le : ____ / ____ / ____

Signature



Le règlement général sur la protection des données (RGPD) impose une information concise, transparente, compréhensible et aisément accessible des personnes concernées. Cette obligation de transparence est définie aux articles 12, 13 et 14 du RGPD.





ANNEXE 3 : Fiche piégeur 2022



Cette fiche permet au piégeur de noter régulièrement le nombre de frelons piégés.



= exemple

Commune :

Fiche piégeur, ou commune, ou référent :

Date	Adresse du piège	Commune ou Commune déléguée	Type de piège	Type d'appât	Nb Frelons asiatiques	Nb Frelons orientalis	Nb frelons européens	Autres insecte	Observation
01/05/2022	Les chênes	Saint Y	Nasse	Appât sucré	1		1	1	Pour votre info mise en place du piège



Cette fiche est proposée par l'ensemble du groupe de travail Frelon GDS France - FNO SAD



ANNEXE 4 : Fiche comparaison du piégeage de printemps des frelons asiatiques et des destructions de nids en 2022 et 2023



Cette fiche à vocation à être utilisée et valorisée par le référent départemental.

Comparaison du piégeage de printemps des Frelons Asiatiques et des destructions de nids en 2022 et 2023

Département :

Commune ou Commune déléguée	Nb de pièges demandés et attribués		Nb reines fondatrices frelon asiatique prises		Nb de nids primaires détruits		Nb nids secondaires détruits	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Total :	0	0	0	0	0	0	0	0



Cette fiche est proposée par l'ensemble du groupe de travail Frelon GDS France - FNO S A D

FÉVRIER 2022



LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE :

les bonnes pratiques pour un piégeage de printemps efficace



Le cycle biologique des frelons asiatiques est annuel ; seules les femelles fondatrices de la nouvelle génération survivent à l'hiver. Elles se mettent en hivernage dans des endroits abrités et émergent au début du printemps pour fonder de nouvelles colonies.



Une étude réalisée entre 2016 et 2019 par l'ITSAP-Institut de l'Abeille et ses partenaires sur trois départements français, a révélé que le piégeage des fondatrices permettait de faire diminuer le nombre de nids. Le piégeage, qui ne permet pas l'éradication, doit être ciblé et renouvelé chaque année dans le cadre d'un plan général de lutte incluant la prévention, la surveillance et la lutte.



Actuellement, et selon les données scientifiques acquises à ce jour, il n'existe pas de pièges efficaces et sélectifs contre les frelons asiatiques. Il convient de limiter l'impact du piégeage sur les espèces non cibles en respectant les indications et précautions qui suivent. Ces recommandations sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'avancée des connaissances scientifiques.

POUR QUELS RUCHERS ?

L'objectif est de faire baisser la pression de prédation sur les ruchers, en limitant l'implantation des nids à proximité. Le piégeage de printemps est important pour protéger les colonies dont la survie a été menacée par la présence du frelon asiatique l'année précédente, en ciblant les ruchers impactés et les lieux où des nids étaient présents.

QUAND PIÉGER ?

J | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D



Pendant une période de 2 mois maximum à partir de début février et jusqu'à fin mai. Débuter le piégeage selon le climat local, après les dernières gelées quand les températures atteignent des valeurs supérieures à 12 degrés.

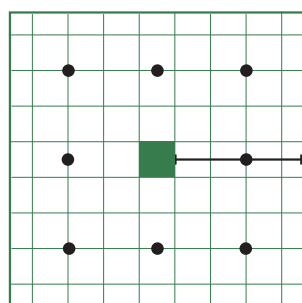


OÙ INSTALLER LES PIÈGES ?

Un maillage régulier des pièges est nécessaire autour du rucher à protéger : 1 à 2 pièges par rucher et jusqu'à 10 pièges répartis dans un rayon de 500 m autour du rucher. Les pièges doivent être espacés régulièrement. Il est nécessaire de les surveiller régulièrement et de relever les insectes piégés une fois par semaine. Bien noter la présence des nids l'année précédente pour cibler les zones à protéger pour le piégeage de printemps.

MAILLAGE AUTOUR D'UN RUCHER

Les pièges sont disposés dans une zone carrée de 1 km autour du rucher.



■ Rucher ● Pièges — 1 km

QUELS PIÈGES UTILISER ?



Des pièges à sélection physique de type nasses, équipés de cônes d'entrée, afin de retenir les fondatrices et ouvrières en laissant échapper un maximum d'espèces non cibles. L'orifice d'entrée doit être adapté à la taille du frelon asiatique et exclure l'entrée d'insectes plus gros (ex : Frelon européen), afin de retenir les fondatrices et ouvrières en laissant échapper un maximum d'espèces non cibles.



Proscrire les pièges non sélectifs de type « bouteille », ou « cloche », avec une solution liquide entraînant la noyade des insectes : leur sélectivité est très mauvaise même avec des adaptations, et leur impact sur le reste de l'entomofaune est trop important.



Si vous utilisez un attractif liquide sucré et alcoolisé, utilisez-le avec une éponge imbibée du liquide ou placez un grillage séparant l'intérieur du piège et le liquide : 1/3 sirop de fruit ou sucre + 1/3 bière + 1/3 vin + jus de fonte des cires ou jus de cirier fermenté. Éviter les brèches de cires et le miel pour des raisons sanitaires, même si un grillage protège l'appât. Entretien des pièges. Vider régulièrement le piège des frelons capturés et renouveler l'attractif au plus tard tous les 8-10 jours, en laissant quelques frelons morts à l'intérieur du piège.

COMMENT AMÉLIORER L'EFFICACITE DU PIÉGEAGE ?

PARTICIPER À UNE DÉMARCHÉ COLLECTIVE

Les Organismes à vocation sanitaire (OVS) régionaux développent des plans régionaux de lutte contre le frelon dans une démarche collective avec les OSAD, les FREDON et les ADA. Une déclinaison locale et départementale existe déjà dans certaines régions et doit se généraliser à partir du plan national de lutte. Des référents frelon vont assurer la mise en place du piégeage et de la lutte contre les frelons asiatiques (voir fiches annexes de piégeage).

SUIVRE DES INDICATEURS POUR ÉVALUER L'EFFICACITE

- Les indicateurs suivants peuvent être relevés pour évaluer l'efficacité :
- **Indicateurs de moyens** : nombre de pièges, date et durée du piégeage ;
 - **Indicateurs de résultats** : nombre de frelons asiatiques piégés, nombre de frelons européens et autres insectes non-cibles piégés, niveau de pression de prédation sur les ruchers protégés (mesure du niveau de pression de prédation : procéder à 3 passages toutes les 3 minutes et noter le nombre de frelons asiatiques devant les ruches).

➡ **Faire remonter les résultats au coordinateur local ou départemental.**





LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE :

les bonnes pratiques pour un piégeage de printemps efficace



Utilisation par les partenaires :

Région :

Département :

Collectivité locale :

Référent départemental :

Référent local :





PLAN NATIONAL DE PIÉGEAGE DE PRINTEMPS DES FRELONS ASIATIQUES

Vespa velutina nigritorax, appelé couramment frelon asiatique, est présent partout en France. *Vespa orientalis* a été identifié à Marseille fin septembre 2021.

Les apiculteurs sont largement impactés en raison du stress subi par les colonies d'abeilles en automne et certains ont développé des stratégies de lutte locales, départementales ou régionales. Pour répondre à la demande des apiculteurs, les organisations sanitaires ont décidé d'élaborer un plan national de lutte contre les frelons asiatiques qui sera finalisé au printemps 2022.

Un plan national de piégeage de printemps des frelons asiatiques en fera partie. Il a été décidé de le finaliser dès janvier 2022 afin d'être opérationnel en février 2022 sur tout le territoire.

OBJECTIFS DU PLAN NATIONAL DE PIÉGEAGE DE PRINTEMPS

- Piéger au printemps un maximum de fondatrices après leur sortie d'hivernage ;
- Réduire la pression de prédation sur les colonies en automne ;
- Réduire le nombre de nids à détruire ;
- Organiser un piégeage contrôlé par les apiculteurs et limiter l'impact sur l'entomofaune non cible ;
- S'intégrer au plan de lutte national contre les frelons asiatiques.

ORGANISATION DU PLAN NATIONAL DE LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

Au niveau national :

- GDS France et FNOSAD élaborent le plan, dans le cadre d'un groupe de travail dédié avec l'appui d'Interapi, ADA France, FREDON, GNTSA, ITSAP, OVS ;
- Besoin de financement : ½ poste de référent coordinateur frelon chez GDS France.

Au niveau régional :

- OVS, FREDON, ADA ;
- Besoin de financement : ½ poste de référent coordinateur frelon dans les 13 régions.

Au niveau départemental :

- Un référent frelon dans chaque département avec comité de pilotage, association des maires, FDGDON, GDS, OSAD, syndicats ;
- Besoin de financement : ½ poste de référent frelon par département.

Au niveau local :

- Référents locaux, apiculteurs, agents des collectivités, mairies.

MISSIONS AU SEIN DU PLAN NATIONAL DE LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

Missions nationales :

- Coordonner les actions régionales des OVS régionaux ;
- Faire des bilans du piégeage préventif et de la lutte par destruction des nids ;
- Gérer et coordonner la remontée des informations de piégeage et destruction des nids depuis les régions vers la future plateforme ESA ANSES.

Missions régionales :

- Collaborer avec la future plateforme ESA ANSES pour fournir les données de piégeage et de lutte ;
- Élaborer un plan régional de lutte et le déposer en CROPSAV ;
- Coordonner les actions départementales dans chaque région.

Missions départementales :

- Création et financement départemental de postes de référents dans chaque département ;
- Élaborer un plan régional de piégeage à inclure dans un plan de lutte régional contre les frelons asiatiques ;
- Créer des comités de pilotage : GDSA, FDGDON, Association des maires, chambres d'agriculture, TSA, syndicats départementaux et ADA ;
- Coordonner les actions avec les collectivités locales ; récupérer les données de piégeage et lutte et les faire remonter au niveau régional via une base de données adaptée à la lutte contre le frelon.

Missions locales :

- Recruter des référents apiculteurs bénévoles et des agents des collectivités ;
- Désigner un référent local qui coordonne les actions avec la collectivité locale et les apiculteurs ;
- Distribution ou achats de pièges sélectifs par les collectivités.
- Organisation de réunions locales ;
- Remontées de données de piégeage : fiche piégeage de printemps en annexe, fiche comparaison de piégeage de printemps et destruction des nids en annexe.

ACTION DE PRÉVENTION, FORMATION

Recrutement de référents départementaux et locaux en nombre suffisant (une liste de tous les référents est à établir).

Formateurs :

- FDGDON, OVS, GDS, GDSA, ADA, GNTSA.

Programme de formation :

- Biologie, pièges les plus sélectifs, appâts, organisation...

Cibles :

- Apiculteurs professionnels et non professionnels ;
- Agents des collectivités ;
- Membres des OSAD, ADA, ruchers-écoles, apiculteurs et adhérents des syndicats locaux ;
- Agents des chambres d'apiculture ;
- Membres des associations environnementales.





PLAN NATIONAL DE PIÉGEAGE DE PRINTEMPS DES FRELONS ASIATIQUES

ACTION DE PRÉVENTION, INFORMATION ET COMMUNICATION

Préparer un plan de communication :

- Prévention, surveillance et lutte.

Réunions locales et départementales. Diffusion sur les sites internet des OVS, GDSA, ADA. Flyers, affiches, guide des bonnes pratiques de piégeage à financer par les municipalités ou les départements.

Cibles :

- Apiculteurs impactés l'année précédente ;
- Syndicats locaux agriculteurs et associations professionnelles ;
- Grand public ;
- Organismes sanitaires ;
- Agents des collectivités locales ;
- Associations environnementales ;
- ONF, Sociétés d'autoroute, syndicats des eaux, propriétaires forestiers, associations de chasseurs.

ACTION DE SURVEILLANCE

Créer des comités départementaux de pilotage du piégeage de printemps :

- Référent départemental, GDSA, préfet, conseil départemental, association des maires, FDGDON, référents locaux. TSA, Syndicats départementaux, ADA.

Fiches de piégeages :

- Communes, dates, nombre de pièges, nombre de *Vespa velutina* piégés, *Vespa crabro*, autres, nombres de nids détruits. (Annexe 3 : « Fiche Piégeur 2022 »).

Adhésion à une plateforme de surveillance des frelons :

- Fichiers Excel ou bases de données pour épidémiologie (Annexe 4 : « Fiche comparaison du piégeage de printemps des frelons asiatiques et des destructions de nids en 2022 et 2023 »).

ACTION DE LUTTE

Qui piège ?

- Apiculteurs et mairies. Encadrement du piégeage des collectivités par un référent local apiculteur ou agent des collectivités locales et le référent départemental.

Date et durée du piégeage :

- 2 mois (entre début février et fin mai) ; date de début selon les régions. Le référent départemental signale le démarrage et la date de fin du piégeage.

Localisation des pièges :

- Près des ruchers impactés l'année précédente, près des anciens nids, près des fleurs attractives (Camélia par exemple).

Quadrillage :

- Définir les zones où piéger : 1 à 2 pièges par rucher et 10 pièges maximum dans un rayon de 500m autour des ruchers.

Entretien des pièges :

- Tous les 8 à 10 jours.

Types d'appâts :

- Pheromones : frelons écrasés dans les pièges ;
- Cocktail sucré : bière + vin + sirop de fruits rouges + jus de fonte des cires ;
- Jus de cirier fermenté.

Types de pièges :

- Choisir des pièges nasses les plus sélectifs ;
- Éviter les pièges bouteilles et cloches.

Relevé des insectes piégés :

- Qui ? vers les référents. Annexe 1 : « Fiche protocole de piégeage », Annexe 2 : « Fiche Engagement de piégeage de printemps des frelons asiatiques »).

Rôle des collectivités locales et des apiculteurs locaux (OSAD, syndicats, associations apicoles)

- Distribution de pièges ;
- Surveillance par les agents locaux ;
- Achats éventuels de pièges sélectifs par les collectivités ;
- Financements des pièges par les collectivités locales pour tous les volontaires choisis par les GDSA ;
- Susciter des vocations de référents locaux ;
- Support logistique pour les référents : diffusion régulière des informations, site de déclaration (privilégier sites avec données de piégeage et suivi de destruction des nids) ;
- Documents : Fiche « Les bonnes pratiques pour un piégeage de printemps efficace contre les frelons asiatiques » (flyers communaux...).





PLAN NATIONAL DE PIÉGEAGE DE PRINTEMPS DES FRELONS ASIATIQUES

COMMENT DÉBUTER LE PLAN DE PIÉGEAGE DE PRINTEMPS DU FRELON ASIATIQUE ?

Plan national :

- GDS France et FNOSAD présentent un plan en comité des experts apicoles du CNOPSAV de mars 2022 ;
- Diffusion du plan aux organisations sanitaires du territoire début février 2022 ;
- GDS France crée un demi-poste de référent national frelon, financé par la DGAL, avec pour rôle de :
 - Coordonner les actions des référents régionaux sur le piégeage de printemps inscrit dans le plan de lutte contre le frelon asiatique qui sera présenté au CNOPSAV,
 - Faire remonter les données de piégeage et lutte vers la plateforme d'épidémiosurveillance des frelons,
 - Créer des documents à destination des régions et des départements.

Plan régional :

- Les sections apicoles régionales des OVS organisent la diffusion du plan auprès des OSAD, des syndicats locaux, des FDGDON et des ADA ; Réunion de toutes les parties concernées pour informer et organiser.
- Création d'un plan régional de piégeage de printemps des frelons asiatiques, puis d'un plan de lutte, adapté à chaque région, à présenter en CROPSAV ;
- Recherche de financements régionaux pour le piégeage de printemps.

Plan départemental :

- Constitution d'un comité départemental de pilotage du plan de piégeage de printemps départemental du frelon asiatique composé des GD SA, le référent départemental, FDGDON, syndicats locaux, associations des maires, TSA, chambre d'agriculture... ; désignation d'un référent frelon départemental ;
- Cibles : préfecture, association des maires, FDGDON, OSAD, entreprises 3D ;
- Recrutement et formation de référents locaux bénévoles par le référent départemental, les TSA, les FDGDON (vers les agents des collectivités locales) financement des formations.

Plan local :

- Recruter et former des référents frelons locaux : apiculteurs, TSA, agents des collectivités ;
- Organisations de réunions locales, animées par le référent départemental: cibler les acteurs apicoles et non apicoles : maires et services environnement, apiculteurs, grand public, associations naturalistes, chambres d'agriculture, chasseurs ;
- Organisation du piégeage par un référent local avec les apiculteurs et les agents communaux et intercommunaux ;
- Qui achète les pièges ? Les collectivités et les apiculteurs. Pièges de type nasse ;
- Qui finance les pièges ? Les collectivités pour domaine public et privé ; les associations apicoles, les apiculteurs si défaillance des collectivités sur territoire privé. Distribution et financement de pièges les plus sélectifs par les collectivités ;
- Organisation du maillage : 1 à 2 pièges par rucher et 10 pièges maximum dans un rayon de 500 m autour du rucher ; Nom des piégeurs, noter les prises... ;
- Remontée des informations de piégeage au référent départemental qui fusionne les résultats sur les bases de données puis vers la Section Apicole des OVS puis GDS France. Coordonner avec les plateformes d'épidémiosurveillance.

BILAN ANNUEL DU PIÉGEAGE EN FIN D'ANNÉE

Voir Annexe n 4 « Fiche Comparaison du piégeage de printemps des Frelons Asiatiques et des destructions de nids en 2022 et 2023 ».

CONCLUSION

- Organiser un plan national de piégeage de printemps en proposant une action coordonnée de toutes les parties sur le territoire ;
- Proposer une déclinaison du plan aux niveaux : régional, départemental et local ;
- Faire financer des postes de référents coordinateurs frelon au niveau national (GDS France), régional (Section Apicole OVS) et départemental (GDS, GD SA, OSAD ou FDGDON) ;
- Développer à chaque niveau une communication ciblée en fonction des connaissances scientifiques et une formation des acteurs ;
- Effectuer un suivi des données de piégeage de printemps et comparer au nombre de nids détruits chaque année ;
- Généraliser l'utilisation des bases de données au niveau régional et départemental pour le piégeage de printemps et la lutte contre les frelons asiatiques et faire remonter les informations sur la plateforme d'épidémiosurveillance de l'ANSES ;
- Établir des listes de référents frelon dans chaque département ;
- Préparer des plans départementaux de piégeage de printemps des frelons asiatiques à intégrer dans le plan national de lutte ;
- Préparer des plans régionaux de lutte contre les frelons à déposer au CROPSAV dans chaque région.

